

**Subventions au titre du Programme d'action communautaire en alimentation (PACA)  
Financement des mentors communautaires en alimentation (MCA) : Q et R**

**Q : Une organisation peut-elle recevoir un financement à plusieurs reprises pour offrir une formation aux MCA?**

**R :** Oui, une organisation peut recevoir un financement à plusieurs reprises pour ce programme, à condition que la demande réponde aux critères d'approbation exigés pour l'obtention d'une subvention du PACA et qu'elle n'ait pas dépassé la limite indiquée à la prochaine question.

**Q : Combien de fois par année une organisation peut-elle recevoir un financement pour offrir une formation aux MCA?**

**R :** Une organisation a généralement droit à une seule subvention du PACA par exercice financier. Une organisation pourrait être admissible à une seconde subvention pour la formation des MCA au cours d'un même exercice financier si elle démontre que le programme a pris de l'ampleur (par exemple, si des groupes de participants différents ou supplémentaires se sont ajoutés ou si un volet de développement du leadership a été ajouté à l'initiative). Outre son expansion, pour qu'un deuxième programme puisse être financé au cours d'un même exercice financier, l'organisation doit également démontrer qu'elle a obtenu d'autres sources de financement (c'est-à-dire que la subvention du PACA ne doit pas être sa seule source de financement). Le financement maximum offert pour les programmes de MCA d'un exercice financier par l'entremise du PACA consiste en deux subventions d'une valeur combinée d'au plus 7000 \$.

**Q : Y a-t-il d'autres sources de financement susceptibles de soutenir le programme des MCA?**

**R :** Oui, il y a probablement d'autres sources de financement disponibles. Nous encourageons les organisations à en discuter avec leur conseiller.